

P. 81 46. L'institution du divorce fut établie en 1792, confirmée en 1804 par le Code civil et abrogée en 1816.

P. 83 47. Voir ci-dessus la note 6.

P. 90 48. Chamfort, *Caractères et anecdotes* : « En vivant et en voyant les hommes, il faut que le cœur se brise ou se bronze. »

P. 91 49. Le mot — auquel nous conservons l'orthographe balzacienne pour respecter son petit air d'époque — était alors d'importation récente dans le vocabulaire français.

P. 92 50. M. P.-G. Casieux rapproche ce trait d'une anecdote concernant Girodet : « Mlle Lange, dit-il, ayant refusé, en 1799, le portrait qu'elle lui avait commandé, le peintre se vengea en envoyant au Salon un autre portrait où elle était représentée en Danaë lapidée avec de gros sous. » Voir ci-dessus la note 22.

P. 94 51. Voir notre Notice.

Le Bal de Scraux

P. 96 1. Demeuré longtemps énigmatique — peut-être

parce qu'il conduisait à mettre en cause la vertu de la mère du romancier —, le personnage d'Henry (et non Henri) de Balzac est bien connu depuis que Mlle Fargeaud et M. Roger Pierrot, s'aidant d'une documentation assez prodigieuse rassemblée par Marcel Bouteron, ont publié en 1961 dans *L'Année balzacienne* une longue étude intitulée « Henry le trop aimé ». Titre qu'explique et que confirme une lettre terrible que Balzac écrivit à sa mère, de Wierchowia, le 22 mars 1849 : « Je ne te demande certes pas de feindre des sentiments que tu n'aurais pas, car Dieu et toi savez bien que tu ne m'as pas étouffé de caresses ni de tendresse, depuis que je suis au monde, et tu as bien fait, car si tu m'avais aimé comme tu as aimé Henri, je serais sans doute où il est; et, dans ce sens, tu as été une bonne mère pour moi... »

Fils de Jean de Margonne, le châtelain de Saché, et de Mme de Balzac, né à Tours en 1807, il était doublement adultérin; et, à ce titre, il fut de la part de sa mère l'objet d'une préférence déhissante. C'était un enfant aimable; mais une éducation trop adultatrice ne fit que développer démesurément les défauts de sa nature, paresse, infatuation, mensonge, prodigalité. Parvenu à l'âge d'homme, il s'avéra être un parfait incapable : on l'envoya chercher fortune dans les îles de l'océan Indien. Les balzaciens se demandent parfois si l'exemple de cette expatriation ne serait pas à l'origine d'un des mythes de *La Comédie humaine*, illustré par les Charles Grandet, les Louis Caston, les Paul de Manerville, les Charles Mignon : celui d'énormes richesses amassées en peu d'années d'aventures dangereuses. (Voir la note 18 de *La Bourne*.) Au vrai, l'expérience du frère malheureux n'était pas de nature à nourrir de tels rêves. Peut-être doit-on supposer plutôt que ceux-ci et celle-là, à partir de quelques faits

Notes de  
L'Édition  
Folio

reconnus, procédaient ensemble d'une même exaltation de l'imagination collective contemporaine.

Henry de Balzac séjourna dans l'île Maurice de 1831 à 1834; il y végea peu et y épousa une veuve, de quinze ans plus âgée que lui, qui avait, semble-t-il, un peu de bien, qu'il s'employa à dilapider. Le triste ménage revint en France; en 1835 lui naquit un fils, qui eut Honoré pour parrain (et qui devait mourir en 1864, à Saint-Denis de la Réunion, sans postérité). À la fin de 1836, nouveau départ pour l'île Maurice, puis pour l'île Bourbon (la Réunion). Après une existence de gêne et surtout de misère, Henry mourut à Mayotte en 1858.

C'est seulement en 1842 (voir note) que Balzac lui dédia *Le Bal de Sceaux*. On a voulu voir dans ce geste l'arrière-pensée moralisatrice d'attirer l'attention du cadet sur les ravages d'une éducation trop complaisante. N'est-ce pas chercher bien loin ? Les jeux n'étaient-ils pas faits depuis bien longtemps ? Une telle leçon rétrospective n'aurait-elle pas été inutilement cruelle ? Non : simplement Henry avait droit, en sa qualité de frère, à une petite place, fort chichement mesurée, dans la galerie des dédicataires. Des conseils indirects pour l'éducation du filleul ? Mais Balzac s'était tout à fait désintéressé de l'enfant, dont, au surplus, la condition ne pouvait absolument pas se comparer à celle d'Emilie de Fontaine.

Jean de Margonne ne s'est jamais préoccupé le moins du monde, que l'on sache, d'Henry. Toute son affection allait à un autre enfant naturel, une fille, née en 1816. C'est d'elle qu'il fit sa légataire universelle; toute fois son testament réservait pour Henry un legs consistant de 200 000 francs, soit l'équivalent de 700 000 à 800 000 de nos francs lourds; une fortune. Seulement Margonne mourut le 2 mai 1858, et Henry était mort dans son île lointaine quelques semaines plus tôt, le

11 mars; ni sa veuve ni son fils n'eurent part à l'héritage. On croirait que ces choses-là n'arrivent que dans les romans, — par exemple dans *Splendeurs et Misères des Courtisanes*, où la fiction a si bien devancé la réalité.

P. 97

2. Victoire de Charette et de ses Chouans sur les Biefs, en Vendée; le 13 décembre 1793.

P. 98

3. C'est en 1795 que les royalistes regardèrent officiellement Louis XVII comme mort et, en conséquence, que Louis XVIII fut réputé accéder au trône. La charte de 1814 fut donc datée de la dix-neuvième année du règne. Peu après, les officiers qui avaient servi en Vendée ou dans l'armée des princes purent voir leurs états de service enrichis d'une ancienne et correspondante, qui favorisait de nombreuses promotions.

4. Sans doute Monsieur, comte d'Artois, frère du roi et futur Charles X.

P. 100

5. Allusion à la déclaration royale faite à Saint-Ouen le 2 mai 1815. Sous la pression du tsar et sous l'influence du comte Beugnot, rallié de l'Empire, Louis XVIII y affirmait la résolution de donner au nouveau régime des institutions libérales.

6. C'est le 20 mars 1815 que Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, fit son entrée aux Tuileries.

7. Talleyrand.

P. 101

8. Comme Grand Prévôt. De 1815 à 1817, les cours prévôtales constituèrent, au chef-lieu de chaque département, une juridiction d'exception tendant des sen-

tances expéditives, sans appel et immédiatement exécutoires, sur les actes de rébellion et de sédition. Elles réprimèrent essentiellement, et lourdement, la « rébellion » des Cent-Jours.

P. 102

9. Episode de l'expédition d'Espagne, en 1823. La ville de Cadix, où les insurgés espagnols tenaient enfermé le roi Ferdinand VII, fut alors dégagée par les troupes d'intervention françaises placées sous le commandement du duc d'Angoulême.

P. 103

10. Voir la note 14 de *La Maison du Chat-qui-pelote*. Ce nom, Planat de Baudry, est une addition du Furne corrigé. Or, dans la suite du récit, Balzac nomme ce personnage Planat, tout court, nom qui ne comportait pas, dit-il, « cette particule à laquelle le trône dut tant de défenseurs » (passage correspondant à la note 13 ci-dessus). Ce flottement est un nouvel indice du caractère indicatif et provisoire des aménagements du Furne corrigé.

11. « J'aime Platon, mais j'aime davantage la Nation. » Balzac prête à Louis XVIII — non sans vraisemblance, car le roi se plaisait aux fineses de l'esprit — cette adaptation d'un mot tiré de la *Vie d'Aristote* d'Ammonius : « *Amicus Plato, sed magis amica veritas*, j'aime Platon, mais j'aime davantage la vérité. »

P. 105

12. Dans *Les Précieuses ridicules*, scène ix : « Les gens de qualité savent tout, sans avoir jamais rien appris. »

P. 106

13. Voir ci-dessus la note 10.

P. 107  
14. Le premier était l'inspirateur de l'opposition libérale, le second celui de l'opposition ultra.

P. 110

15. « Vaisseau », disaient les éditions antérieures à 1835; voir la note 36 de *La Maison du Chat-qui-pelote*.

P. 111

16. Recueil de contes orientaux publié de 1710 à 1712 par Péris de La Croix, à l'imitation des *Mille et une nuits* que Galland donnait depuis 1704, et que Balzac citait plus volontiers.

P. 115

17. C'est un des thèmes mineurs de ce récit que la gastrologie ou la gloutonnerie du personnel politique de l'époque (« cette illustre chambre qui sembla mourir d'indigestion », dit Balzac quelques lignes plus bas), et le parti qu'en tiraient les hommes au pouvoir pour acheter des complaisances. Dans *Lucien Leuwen* on voit le père de Lucien agir dans les mêmes vues par les mêmes ressorts; mais le roman de Stendhal fut écrit plus tard, et met en cause un autre régime, celui de Louis-Philippe.

On a comparé le caractère d'Emilie de Fontaine à celui de Mathilde de la Môle dans *Le Rouge et le Noir*. Mais les ressemblances, indéniables, ne sont pas assez marquées pour qu'on puisse supposer une influence; la société contemporaine devait présenter aux observateurs assez de modèles réels. Ainsi M. P. G. Castex cite l'exemple d'une certaine Maria de la Gesmerais que Balzac avait pu connaître à Fougères lorsqu'il y séjourna en 1828 pour préparer *Les Chouans*. Nous signalerons plus loin (note 36) une autre ren-

contre avec un thème stendhalien. Mais cette fois encore il s'agira d'une simple convergence.

P. 118

18. *Le Barbier de Séville*, opéra bouffe de Rossini, créé à Rome en 1816, avait été donné pour la première fois à Paris en octobre 1819.

P. 122

19. Rempli d'orncion. Ce sens figuré est aujourd'hui tombé en désuétude.

P. 124

20. L'institution de l'Adoration perpétuelle, fondée sous la Restauration par la princesse de Condé, tante du duc d'Enghien.

21. Cet opéra bouffe de Cimarosa, créé à Vienne en 1792 et donné pour la première fois à Paris en 1801. (M. P.-G. Caslex fait observer qu'il faudrait lire « *dubitar* » au lieu de « *dubitare* ».)

22. La loi dite du milliard des émigrés, promise par Charles X dès son avènement, et votée en 1825, eut pour objet d'indemniser les anciens propriétaires de biens fonciers nationalisés par la Révolution, sans avoir à exproprier les nouveaux acquéreurs. Les indemnités furent représentées par la valeur nominale de titres de rente 3% dont il fut émis, en fait, pour un capital de 625 millions au lieu d'un milliard. (Ces 625 millions représentent près de 6 milliards et demi de nos francs lourds.)

P. 125

23. Fils posthume du duc de Berry, né en 1820, il n'était alors âgé que de cinq ans à peine. Dernier repré-

sentant de la branche aînée des Bourbon, il devait prendre le titre de comte de Chambord, et mourir en 1883 après avoir fait échouer par son intransigeance, au lendemain de la guerre de 70, un projet de restauration monarchique.

P. 131

24. Sur Girodet, voir la note 22 de *La Maison du Chat-qui-belote*. Il s'agit ici du tableau intitulé *Les Guerriers français reçus par Ossian*; il avait été commandé au peintre en 1801 par Bonaparte, grand amateur des poèmes attribués au légendaire barde écossais du i<sup>er</sup> siècle. En 1812, Ingres à son tour peignit pour l'Empereur un *Songe d'Ossian*.

P. 132

25. Nous respectons cette orthographe pour son petit cachet d'anglomannie, auquel Balzac était attaché.

P. 136

26. C'est l'orthographe habituelle de Balzac; elle a aussi la préférence de Littré, qui retient, à ce propos, l'anecdote suivante : « On raconte que, le maréchal Angereau prononçant le mot de péquin devant M. de Talleyrand, celui-ci demanda ce que signifiait péquin, et le maréchal lui répondit : Nous autres militaires, nous appelons péquin tout ce qui n'est pas militaire. — Et nous, reprit M. de Talleyrand, nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil. »

P. 137

27. Ancien vaisseau de charge, grand et lourd.

P. 141

28. Ces deux danseuses de l'Opéra, qui vécurent respectivement de 1743 à 1816 et de 1752 à 1820, res-

raient célèbres pour la gaillardise avec laquelle elles avaient su ruiner leurs nobles protecteurs.

P. 147

29. Les éditions donnent ordinairement « ambiteuse » au lieu de « ambigrüe ». Marcel Bouteron puis M. P.-G. Castex d'après le manuscrit ont corrigé cette faute scrupuleusement perpétuée par les imprimeurs successifs.

P. 155

30. « Météore (dit Littré) qui apparaît à la pointe des mâts sous forme d'aigrettes lumineuses, ou qui voltige à la surface des flots. »

31. Le héros séduisant et séducteur de *La Nouvelle Héloïse*. Les éditions antérieures à 1842 disaient « son Adonis » à la place de « son Saint-Preux ». Sur le chevalier de Saint-Georges, voir la note 31 de *La Maison du Chut-qui-pelote*.

P. 157

32. Charge que les roturiers achetaient pour s'annoblir et effacer ainsi la tache de leur basse origine.

33. Les éditions antérieures à 1835 précisaient : Mlle Mars.

P. 161

34. Balzac a défini lui-même, dans *Le Contrat de mariage*, l'institution du majorat; c'est, dit-il, « une fortune inaliénable, prélevée sur la fortune des deux époux, et constitué au profit de l'aîné de la maison, à chaque génération, sans qu'il soit privé de ses droits au partage égal des autres biens ». L'institution favorisait la conservation de certaines grandes fortunes et

surtout de certaines grandes propriétés foncières à ce titre Balzac l'approuvait pleinement. Depuis 1817, nul ne pouvait accéder à la patrie s'il n'était doté d'un majorat. Ce régime fut supprimé en 1835, par voie d'extinction.

P. 162

35. Balzac semble ne pas distinguer l'expression « rien moins » de l'expression « rien de moins », qui conviendrait ici.

P. 164

36. Encore un thème très stendhalien (voir ci-dessus la note 17). Mais, encore une fois, si l'on peut et si l'on doit constater ici une convergence, il paraît impossible d'en tirer quelque conclusion que ce soit.

P. 165

37. Expression archaïsante désignant, semble-t-il, un demi-tiers d'aune, soit environ trente centimètres.

38. Chateaubriand.

39. « Balzac entend sans doute ici par majorité les vingt-cinq ans exigés par la loi pour qu'une jeune fille puisse décider de son mariage en toute liberté » (P.-G. Castex).

P. 166

40. Journal de l'opposition ultra.

41. On a pu remarquer que Balzac, dans ce récit, variait quelque peu sur l'âge de l'amiral de Kergarouët.

P. 167

42. Il semble que Balzac vise ici Mgr Frayssinpus, évêque d'Hermopolis. Fort prévenu contre ce prélat,

il lui reprochait, en particulier, d'avoir, en 1826, à la Chambre, reconnu l'existence de la Congrégation : l'évêque avait cru minimiser la chose en la déclarant, et sa manœuvre avait échoué. Ses « petits séminaires », dont il est question à la dernière ligne du récit, étaient en réalité des établissements d'enseignement soustraits, sous le couvert de leur titre, aux contrôles de l'instruction publique.

P. 168

43. Voir notre Notice.

#### LA VENDETTA

P. 170

1. Cette dédicace ne figure dans aucune des éditions antérieures à 1842. En 1842 elle était rédigée ainsi : « Dédié à Puttinati, sculpteur milanais »; dans le Furne corrigé (voir la note 14 de *La Maison du Chat-qui-pelote*) Balzac biffa les deux derniers mots, peut-être pour ménager la susceptibilité d'un artiste qui pouvait regarder sa renommée comme universelle et non pas seulement milanaise, et, au surplus, comme assez solidement établie pour rendre superflue toute définition. Les deux hommes s'étaient rencontrés à Milan au mois de mars 1837, donc longtemps après la rédaction de *La Vendetta*, et s'étaient pris d'amitié l'un pour l'autre. Quelques jours plus tard, le 10 avril, Balzac mandait de Florence à Mme Hanska : « Vous aurez probablement ma statue en marbre de Carrare et en demi-nature, c'est-à-dire de 3 pieds de hauteur environ, merveilleusement ressemblante... Cette statue a été une

œuvre d'affection; elle en porte le cachet, elle est faite à Milan par un artiste nommé Puttinati; il n'a rien voulu. J'ai, à grand-peine, payé les frais et le marbre... » Dans la même lettre Balzac déclarait commander aussi au sculpteur « un groupe de *Séraphîta montant au ciel* entre *Wilfrid* et *Minna* », projet qui n'eut pas de suite.

L'année suivante, le 22 avril 1838, de Gênes, il écrivait à son amie qu'on avait enfin reçu à Paris « la statue de Milan », qu'elle avait « été trouvée mauvaise » (par qui ? il ne le dit pas), et qu'il renonçait à en faire exécuter pour elle une réplique. Le marbre, haut de 82 centimètres, se trouve aujourd'hui à la Maison de Balzac à Paris; on en voit une photo dans l'*Album Balzac* de Jean A. Ducourneau (Bibliothèque de la Pléiade). Cette déception n'empêcha pas le romancier de dédier tardivement *La Vendetta* à Alessandro Puttinati (1800-1872).

P. 171

2. La topographie de cette scène serait peu intelligible si l'on ne se rappelait que l'ensemble monumental que nous appelons aujourd'hui le Louvre se composait, à l'époque, essentiellement de deux centres; d'un part, le Louvre proprement dit, formé par les bâtiments entourant la Cour carrée; d'autre part, le Palais des Tuileries, construit principalement par Catherine de Médicis. Ce Palais des Tuileries, qui reliait entre eux, perpendiculairement à la Seine, les actuels Pavillons de Flore et de Marsan, avait été rattaché à l'ancien Louvre par la galerie dite « du bord de l'eau », construite le long de la Seine sur les ordres de Catherine de Médicis puis d'Henri IV. La galerie nord, le long de l'actuelle rue de Rivoli, fut entreprise par Napoléon I<sup>er</sup> du côté des Tuileries; elle ne devait être achevée que sous